

2015 INSCRIPTION

www.randovive.com

2

VOTRE SORTIE

Date Durée (matin...)

Lieu

Activités

Nb Pers Prix / Pers

3

VOS OPTIONS

- Location Barbecue Gaz Weber (3 euros/pers)**
Comprend Barbecue + bouteille Gaz. (Sans le repas). (maxi 30€ pour le groupe).
- Location Appareil Photo Numérique étanche (3 euros/pers)**
Repartez avec la carte SD 4 Go. 1carte SD pour le groupe. (maxi 30€ pour le groupe).
- P'tit Déj (7 euros/pers)**
Comprend 1 café, thé ou chocolat, 1 jus d'Orange,
1 croissant, 1 pain au chocolat : vieniseries du boulanger. Un vrai !
- T-Shirt Spécial EVG / EVJF & Anniversaire (9 euros/pers)**
Comprend 1 T-shirt avec une personnalisation 20cm x 30cm env.
- Co-voiturage (6 euros/pers/100km)**
Véhicule 9 places Randovive au départ de Meyzieu - Frais Réels impots.
- Assurance Journée Carte Sport MMA (5 euros/pers)**
Comprend une assurance journée complémentaire. Contrat disponible sur simple demande. A prendre au plus tard la veille des activités.
- Autre Option ...**
(Précisez)

1

VOS COORDONNES

Nom Prénom

Société ...

Adresse

Code P. Ville

Tel Port. /

Email

4

VOS BONS PLANS

- Offre «EVG - EVJF»***
La place du futur(e) marié(e) est offerte pour les groupes à partir de 8 pers pour les activités rafting, canoraft, hydrospeed, Canoë-kayak, Canyoning & FootBike.
- Offre «DIMANCHE SPORT»***
5% de réduction sur les activités encadrées le dimanche du 1 avril au 31 juillet.

Autre Offre* ...
(précisez)

* offres non cumulables.

PENSEZ A RESERVER VOS REPAS BARBECUE OU AU RESTAURANT. A partir de 15 euros/pers

5

LES PARTICIPANTS (fiche à photocopier si plus de 10 pers).

	NOM - Prénom	<small>Cocher si Assurance Complémentaire MMA</small> →	Date Naissance	Taille	Poids	Pointure	S M L XL
1	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	180cm	80 Kg	43	L
2	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>				
3	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>				
4	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>				
5	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>				
6	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>				
7	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>				
8	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>				
9	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>				
10	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>				

Accompagnez le devis et cette fiche de réservation complétée du règlement de la prestation à l'ordre de «randovive» soit : _____ €

Je soussigné, responsable du groupe, atteste avoir pris connaissance des conditions de vente (au verso de ce document ou disponibles sur simple demande) et de la possibilité de souscrire à une assurance journée complémentaire.

A _____, le _____

Signature
précédée de la mention
«Lu et approuvé»



2015 CONDITIONS VENTE

encadrement randovive

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCUEIL

Les âges minimum de pratique indiqués sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction de la difficulté de l'activité, du lieu de l'activité, du niveau de pratique et de la taille des pratiquants, ... dans un souci de sécurité. En général, 12 ans minimum conseillé.

ARTICLE 2 : AISANCE AQUATIQUE

Savoir nager 25 m et s'immerger est obligatoire pour les activités nautiques/aquatiques telles que le canoë-kayak et disciplines associées, le canyoning,...

ARTICLE 3 : ASPECT MEDICAL

Vous devez ne pas faire l'objet de contre indication médicale pour la pratique des sports que vous allez pratiquer. (Il est conseillé de prévenir l'encadrement de problèmes tels que l'asthme... et de l'endroit où vous stockez vos traitements médicaux). Ne pas être sous l'emprise de substances pouvant nuire à la capacité de discernement (d'alcool, de médicaments, de drogue ...),

ARTICLE 4 : PERSONNES MINEURES

Les jeunes de moins de 18 ans doivent être accompagnés par une personne majeure ou avoir une autorisation parentale pour participer aux activités.

ARTICLE 5 : EQUIPEMENT PERSONNEL CONSEILLE

Il dépend des activités pratiquées. Vous trouverez ci-dessous les " basics " auxquels vous devez penser. Autres informations sur simple demande.

a) Equipement personnel conseillé pour les activités aquatiques : chaussons isothermes et baskets qui tiennent au pied (avec lacets), petit pull en laine, k-way, chaussettes ou collants en laine au printemps (surtout pas de coton). Eau et barres de céréale pour vous restaurer pendant l'activité. Prévoir des attaches pour vos lunettes.

b) Equipement personnel conseillé pour les activités terrestres : Veste de pluie, pulls, chaussures de randonnée, petit sac à dos, lunettes de soleil. Eau et barres de " céréale " pour vous restaurer pendant l'activité.

ARTICLE 6 : MATERIEL MIS A DISPOSITION

Le matériel spécifique et technique est mis à disposition du stagiaire (client). Ce dernier est responsable du matériel qui peut lui être confié: embarcation, gilet de sauvetage, casque, pagaie, jupette, combinaison néoprène, k-way, baudrier, ... Toute perte due au vol ou à la négligence, dégradation volontaire pourra être facturée au prix de remplacement.

ARTICLE 7 : L'ENCADREMENT

L'encadrement des activités de sports d'eau vive, de montagne et sportives en générale est assuré par des guides brevetés d'état (BEES ou DEES) ou titulaires de l'un des diplômes homologué par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Tous titulaires d'une carte professionnelle.

ARTICLE 8 : FICHES TECHNIQUES

Les fiches techniques et documents édités sont non contractuel et peuvent évoluer tout au long de la saison. Elles tentent malgré tout d'être le plus représentatives de la réalité afin de vous présenter des suggestions d'organisation. Cependant, nous vous invitons à nous contacter pour organiser les activités en fonction de vos envies.

ARTICLE 9 : DEBOURS

La législation en vigueur interdit l'annonce de la vente en tout compris pour les non titulaires de licence d'agence de voyage. Les débours vous permettent donc de donner mandat au prestataire (RANDOVIVE) pour avancer des frais annexes (restauration, hébergement, transport ...) pour votre compte, à hauteur d'une certaine somme. Ces frais vous seront re-facturés distinctement de la prestation sans bénéfice.

ARTICLE 10 : TARIFS PRESTATIONS ENCADREES

Les tarifs s'entendent par personne et sont fonction du nombre de personnes constituant le groupe ou forfaitaires (pour un nombre de personnes maximum donné). Ils sont TTC et en euros (€). Les tarifs édités (papier, internet, ...) peuvent être sujet à modification en cours d'année. Les tarifs comprennent l'encadrement des activités par des moniteurs diplômés, le prêt du matériel complet spécifique et nécessaire à chaque activité. Le détail du matériel prêté est disponible sur simple demande.

ARTICLE 11 : INSCRIPTION/RESERVATION

Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible au moyen du bulletin d'inscription original ou recopié sur papier libre. Il est à renvoyer par fax, email, courrier postal, ... et fait office de demande de réservation uniquement s'il est accompagné du règlement du montant des prestations retenues. La confirmation d'inscription vous parviendra dans les plus brefs délais, après validation de notre part.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES PRESTATIONS

Les prix s'entendent en euros (€) et TTC, Randovive n'étant pas assujéti à la TVA (Article 293B du CGI). Les règlements peuvent s'effectuer en espèces (Euros), par chèque vacances (monnaie rendue dans la limite du raisonnable), chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de RANDOVIVE), Paypal (frais de gestion supplémentaires de 5 euros). Le règlement du total de la prestation déduits des éventuels acomptes versés se fera de la manière suivante :

a) Pour les activités SANS autorisation de débours (hébergement, restauration, transport), le solde sera réglé sur place ainsi que les éventuels suppléments décidés par le stagiaire (client) ou le responsable du groupe au cours des activités.

b) Pour les activités AVEC autorisation de débours (hébergement, restauration,

transport), le solde sera réglé au plus tard 15 jours avant le début des activités. Les éventuels suppléments décidés par le stagiaire (client) ou le responsable du groupe au cours des activités seront réglés sur place.

ARTICLE 13: ANNULATION & MODIFICATIONS DU FAIT DE RANDOVIVE

En cas d'annulation par Randovive, l'intégralité des sommes versées sera remboursée au stagiaire (client) ou au responsable du groupe qui ne pourra prétendre à aucune indemnité supplémentaire. Randovive se réserve le droit de modifier le programme d'une activité, d'un week-end, d'un stage... ou de changer le parcours d'une descente ou le lieu d'une activité pour des raisons de SECURITE (météo, niveau des pratiquants ou autres raisons graves).

L'encadrement se réserve le droit de demander à un participant d'interrompre l'activité si son niveau technique ou sa condition physique (y compris lié à l'absorption d'alcool ou de stupéfiants) compromettent sa santé ou la sécurité du groupe.

Il est possible que le temps réel du parcours soit plus court ou plus long que le temps indiqué sur notre documentation. Cela peut être dû par exemple à la vitesse du courant suite à de fortes pluies, le nombre de personnes et leur niveau,...

ARTICLE 14 : ANNULATION OU MODIFICATIONS DU FAIT DU CLIENT

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de Randovive, dans les meilleurs délais, le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, Randovive facturera tout ou partie de la réservation calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après :

- Annulation à plus de 30 jours inclus : 25% du total de la réservation.
- Annulation entre 29 jours et 15 jours inclus avant la date de retrait : 50% du total de la réservation.
- Annulation entre 14 jours inclus et la date de retrait : 100% du total de la réservation.

En cas de désistements par rapport à l'effectif prévu à la réservation, la solution la plus avantageuse pour le client sera retenue : Réajuster les tarifs en fonction du nombre de personnes présentes selon le tarif général Randovive ou régler la place des personnes non présentes.

Dans tous les cas, **les frais engagés (hébergement, restauration, encadrement)** vous seront facturés pour le nombre de personnes indiqué sur la réservation.

ARTICLE 15 : ASSURANCE

Randovive et ses clients sont assurés en responsabilité civile : pour l'encadrement des activités, la revente d'activités à caractère sportif et la location de matériel sportif. Le contrat MMA est disponible sur simple demande. Il est conseillé de vérifier que votre assurance personnelle (assurance multirisque, ...) prend en charge les sports que vous allez pratiquer. Pensez à vérifier les clauses de votre assurance.

Une carte d'assurance et d'assistance spécifique peut vous être proposée en supplément par MMA : Assurance journalière, hebdomadaire ou annuelle. Formulaire de souscription disponible sur simple demande, avant le début des activités, auprès de Randovive ou auprès de « La Compagnie du Sport - 6, rue Faure du Serre - BP 11 - 05001 GAP Cedex - info@lacompaniedusport.com. - Tél. : 04 92 51 35 07 - Fax : 04 92 53 33 43 »

ARTICLE 16 : HEBERGEMENT / RESTAURATION

L'hébergement et la restauration ne sont pas compris dans les tarifs (voir Art 9 " débours ").

ARTICLE 17 : TRANSPORT

Le transport sur le lieu de l'activité est à la charge du stagiaire (client) qui devra s'organiser avec son propre véhicule. Il pourra lui être demandé de participer avec son véhicule aux éventuelles navettes entre le lieu d'arrivée du parcours jusqu'au départ de celui-ci.

ARTICLE 18 : CO-VOITURAGE

Randovive propose un service de covoiturage en minibus 9 places (dont 8 places disponibles). Le prix est fixé en fonction du barème des frais réels des impôts de l'année en cours. Le calcul se fait de la manière suivante : (nb Km X taux barème fiscal) / 9 pers = Prix / pers.

ARTICLE 19 : ACCUEIL ET RENDEZ-VOUS

Sur le lieu de l'activité, à l'horaire fixé lors de l'inscription. Attention, les éventuels retards du stagiaire (client) peuvent amener Randovive à modifier l'organisation des activités (le lieu de rendez vous, le parcours, la durée des activités...).

ARTICLE 20 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE

Les images (photos, vidéos, ...) prises durant les activités de RANDOVIVE pourront être utilisées par Randovive sous toute forme de supports de communication. En cas de désaccord vous pouvez nous contacter.

ARTICLE 21 : DROITS INFORMATION ET LIBERTE

Pour votre protection, Randovive est déclaré à la CNIL (Commission Nationale Information et Liberté). En application de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque Membre dispose des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données le concernant. Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite, en nous écrivant à : yvericel@randovive.com.

ARTICLE 22 : LOCATION de MATERIEL & VENTE DE MATERIEL

Voir conditions générales de location et de Vente & Site Internet.

APPLICABLE AU 1 JANVIER 2015

RANDOVIVE Yannick Vericel - 3 rue Détroyat 69330 MEYZIEU
Siret 43465914000017 RCS LYON - APE 8551 Z
www.randovive.com - www.location-sport-aventure.com